

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté du 10 mars 2025, le Préfet du Var a prescrit et organisé une enquête publique relative à la demande de renouvellement de la concession de la plage de La Favière, sur la commune de Bormes-Les-Mimosas.

**La plage naturelle de La Favière** s'étend depuis le port jusqu'à la pointe des enrochements naturels au droit du camping du camp du domaine. Au nord, elle est limitrophe à la concession d'utilisation du domaine public maritime en dehors des ports, accordée par arrêté préfectoral en date du 23 décembre 2014 pour une durée de 30 ans.

L'emprise totale de la concession de plage est de **31 260 m<sup>2</sup>** et comprend :

- une surface de plage, servant de référence lors du calcul du taux d'occupation, de **27 105 m<sup>2</sup>** et un linéaire de **703 m** ;
- un épi rocheux et un plan d'eau pour une superficie de **4 155 m<sup>2</sup>**.

La nouvelle concession entrera en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 et ce, pour une durée de 10 ans.

L'enquête publique se tiendra en mairie de Bormes-Les-Mimosas, 1 place Saint-François, 83230 Bormes-Les-Mimosas, siège de l'enquête, **du lundi 31 mars 2025 à 9h00 au mercredi 30 avril 2025 à 17h00**, soit 31 jours consécutifs. Le public pourra consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête ouvert et tenu à sa disposition à la mairie de Bormes-Les-Mimosas, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

Les contributions pourront également être adressées au commissaire enquêteur **jusqu'au mercredi 30 avril 2025 à 17h00**, heure de clôture de l'enquête.

→ par courrier postal au siège de l'enquête : Mairie de Bormes-Les-Mimosas, 1 Place Saint-François, 83 230 Bormes-Les-Mimosas.

→ par voie dématérialisée :

- directement sur le registre dématérialisé sécurisé, à l'adresse URL suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/6105/>,
- par courriel adressé au commissaire enquêteur, à l'adresse mail dédiée à cette enquête publique: [enquete-publique-6105@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-6105@registre-dematerialise.fr). Les contributions transmises par courriel seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé : <https://www.registre-dematerialise.fr/6105/>.

Monsieur Michel CHABAUD, désigné en qualité de Commissaire enquêteur, recevra le public en mairie de Bormes-Les-Mimosas:

Permanences	Mairie de Bormes-Les-Mimosas
lundi 31 mars 2025	9h00 – 12h00
jeudi 10 avril 2025	14h00 – 17h00
mardi 22 avril 2025	9h00 – 12h00
Mercredi 30 avril 2025	14h00 – 17h00

Les informations sur le projet pourront être demandées auprès du porteur de projet : la commune de Bormes-Les-Mimosas – 1 place Saint-François, 83 230 Bormes-Les-Mimosas. Le responsable du projet est Monsieur Cyril FRANCHE, Directeur des Services Techniques Adjoint de la mairie de Bormes-Les-Mimosas - courriel : [c.franche@ville-bormes.fr](mailto:c.franche@ville-bormes.fr).

Pendant toute la durée de l'enquête, chacun pourra prendre connaissance de l'avis d'enquête et de l'ensemble du dossier mis en ligne sur le site internet de l'État dans le Var à l'adresse suivante : <https://www.var.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-hors-ICPE>.

Pour Rappel, Les observations reçues par courriel seront consultables sur le registre dématérialisé à l'adresse URL : <https://www.registre-dematerialise.fr/6105/>. Cette consultation pourra également se réaliser depuis un poste informatique dédié et installé en préfecture du Var aux heures d'ouverture de celle-ci.

À l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public, pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête, en mairie de Bormes-Les-Mimosas, en préfecture du Var (Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Var, Service Mer et Littoral, Bureau Littoral Ouest) et sur le registre dématérialisé : <https://www.registre-dematerialise.fr/6105/>.

À l'issue de la procédure, l'autorité compétente pour accorder la concession de la plage naturelle de La Favière, sur la commune de Bormes-Les-Mimosas est le préfet du Var, par voie d'arrêté.